

H04-2

PROCES VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE

DATE DU CONTRÔLE:	29/08/2008
N° DE CONTRÔLE:	L0265/6585
CARROSSIER (nom et adresse):	CARROSSERIE INDUSTRIELLE NIORTAISE ZA, LA GRANGE LAIDET 2 - 8, RUE ALFRED NOBEL BP 38314 - 79043 NIORT CEDEX 9
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION:	1° octobre 2009 (Voir attestation ci jointe)

IDENTIFICATION DU VEHICULE (2) :

(D 1) Marque : RENAULT
 (D 2) Type Variante Version : 44AGE4
 (E) Numéro d'identification : VF644AGE000005301
 (F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg) : 10000
 (F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRM) (kg):..... 13500
 (G) Masse en service (G1 + 75) (kg) : 6666
 (G 1) Poids à vide national (PV) (kg) : 6591
 (J 1) Genre national (3) : CAM
 (J 3) Carrosserie (désignation nationale) (4): PLATEAU GRUE ET COFFRE
 (S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) 6

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes: (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (P 6), (U 1), (U 2), (V 7), (V 9)

DIMENSIONS : Longueur : L = 7.760 m
 Largeur : l = 2.340 m
 Surface : Lxl = 18.158 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER:

Je soussigné, CARROSSERIE INDUSTRIELLE NIORTAISE, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.323-25 du code de la route;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus;
- que le véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que:
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-10 et R.413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné;
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimales et maximales fixées par le constructeur :
 - dans sa notice descriptive (1);
 - dans l'accord fourni par son service technique (1);

et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm .

- les poids en charges sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur;
- le genre J1 n'est pas TCP
- le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie

**CARROSSERIE INDUSTRIELLE
NIORTAISE**

ZA La Grande Laidet 2
8, rue Alfred Nobel
BP 38314 - 79043 NIORT CEDEX 9
Tél. 05 49 79 80 22 - APE 342 A
Fax Bureau 05 49 73 95 59
Fax Magasin 05 49 79 97 80

Fait à NIORT , le 29/08/2008

Cachet et signature

(1) rayer la ou les mentions inutiles

(2) Références communautaires de la directives 1999/37/CE relatives aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées reprendre les données de la réception du véhicule incomplet

(3) J 1 ne peut être différent de celui prévu par la notice descriptive et ne doit pas être TCP

(4) J 3 doit répondre à la nomenclature des carrosserie prévue par le code de la route